

Conditions Générales de Ventes

Chapitre 1 — Préambule et Documents contractuels

Article 1 — Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») ont pour objet de définir les conditions contractuelles applicables à toute souscription, commande, utilisation et facturation des services payants proposés par la société INFRA NFC (ci-après « INFRA NFC » ou « l'Éditeur »), dans le cadre de la plateforme SquareProject (ci-après la « Plateforme »).

SquareProject est un service en ligne (SaaS) permettant la gestion collaborative de projets, l'organisation d'équipes et le partage de données au sein d'environnements de travail accessibles via un système d'abonnement et de licences.

Les CGV s'appliquent à l'ensemble des Clients ayant souscrit une offre payante sur la Plateforme.

Article 2 — Documents contractuels applicables

Les relations contractuelles entre INFRA NFC et le Client sont régies par les documents suivants, listés par ordre de priorité :

1. Les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) de la Plateforme ;
2. Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ;
3. Les Conditions Particulières d'Hébergement ;
4. La Commande, Souscription ou Acceptation des conditions par le Client via la Plateforme.

En cas de contradiction entre les documents, le document de rang supérieur prévaut.

Article 3 — Acceptation des CGV

Toute souscription ou commande effectuée sur la Plateforme entraîne l'acceptation sans réserve des présentes CGV par le Client, lesquelles prévalent sur tout autre document ou condition non expressément accepté par INFRA NFC.

L'acceptation des CGV est formalisée :

- Lors de la validation de la commande ou de l'abonnement sur la Plateforme ;
- Ou lors de l'utilisation effective des services payants.

INFRA NFC se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les nouvelles CGV s'appliqueront aux commandes et abonnements souscrits postérieurement à leur publication.

Chapitre 2 — Description des Services et Licences

Article 4 — Description des Services proposés

SquareProject est une plateforme SaaS (Software as a Service) accessible en ligne, permettant aux Clients de :

- Créer et gérer des projets collaboratifs ;
- Organiser des tâches, plannings, équipes et documents ;
- Partager et stocker des informations au sein d'Environnements de travail.

L'accès aux fonctionnalités de SquareProject est conditionné :

- À la création d'un Compte Utilisateur (gratuit) ;
- Puis à la souscription d'un Abonnement payant permettant l'attribution de Licences donnant accès aux Environnements de travail.

Article 5 — Fonctionnement des Licences

5.1. Définition d'une Licence

Une Licence est un droit d'accès individuel permettant à un Utilisateur (Client) d'accéder à un ou plusieurs Environnements de travail sur la Plateforme.

5.2. Règles d'utilisation des Licences

- Une Licence permet d'accéder à trois (3) Environnements de travail : un Environnement principal inclus et deux (2) Environnements offerts.
 - Au-delà de ces 3 Environnements, chaque Environnement supplémentaire nécessite l'achat d'une Licence additionnelle.
 - Les Licences sont personnelles, associées à un Compte Utilisateur donné.
 - Les Licences ne peuvent être partagées, cédées, ou transférées à un tiers sans accord préalable d'INFRA NFC.
 - Le Client peut librement ajuster le nombre de Licences souscrites depuis son espace personnel.

5.3. Licences Non Profit (Associations)

Certaines Associations à but non lucratif peuvent, après validation par INFRA NFC, bénéficier d'une Licence Non Profit permettant :

- Un accès illimité à toutes les fonctionnalités de SquareProject ;
- Un espace de stockage illimité ;
- Un support prioritaire ;
- Des mises à jour automatiques.

Cette Licence Non Profit est applicable à tous les Comptes Utilisateurs dont l'adresse email correspond au nom de domaine validé par INFRA NFC.

L'attribution d'une Licence Non Profit reste soumise à l'appréciation exclusive d'INFRA NFC, après analyse d'un formulaire de demande complété par l'Association.

5.4. Licences Entreprises

Un Compte Entreprise permet d'acheter et de redistribuer des Licences à ses collaborateurs (comptes Clients), facilitant :

- La gestion centralisée des Licences ;
- La facturation mensuelle regroupée.

Les Licences Entreprises sont attribuées nominativement aux Comptes Clients désignés.

Chapitre 3 — Commande, souscription et activation

Article 6 — Modalités de souscription

6.1. Création préalable d'un Compte

Toute souscription d'un abonnement et toute commande de Licences nécessitent la création préalable d'un Compte Utilisateur sur la Plateforme SquareProject.

Le Client est seul responsable de l'exactitude des informations communiquées lors de la création de son Compte.

6.2. Processus de souscription

L'abonnement et la commande de Licences s'effectuent directement en ligne depuis l'espace personnel du Client, selon les étapes suivantes :

1. Sélection de l'offre ou du nombre de Licences souhaité ;
2. Acceptation des présentes CGV ;
3. Validation de la commande ;

4. Paiement en ligne via le prestataire STRIPE ;
5. Activation immédiate des Licences après confirmation du paiement.

Le Client reçoit un email de confirmation récapitulant les détails de sa commande.

Article 7 — Essai gratuit

SquareProject propose un essai gratuit d'une durée de 14 jours permettant au Client de découvrir les fonctionnalités de la Plateforme.

À l'issue de cette période d'essai :

- Le Client doit souscrire un Abonnement payant pour conserver l'accès à ses Environnements et à ses données ;
- À défaut, l'accès sera automatiquement suspendu, puis les données associées pourront être supprimées après un délai raisonnable.

INFRA NFC se réserve le droit de limiter ou de supprimer l'accès à certaines fonctionnalités durant la période d'essai.

Article 8 — Activation et disponibilité des Licences

Une fois le paiement validé, les Licences souscrites sont activées immédiatement et permettent au Client :

- De créer ou rejoindre des Environnements de travail ;
- D'inviter des Utilisateurs ;
- D'utiliser l'ensemble des fonctionnalités prévues par son offre.

Le Client peut à tout moment consulter le détail de ses Licences actives depuis son Compte.

Chapitre 4 — Tarifs et conditions de paiement

Article 9 — Tarifs applicables

Les tarifs des abonnements et des Licences proposés par SquareProject sont indiqués en euros (€), hors taxes (HT), et sont disponibles en permanence sur la Plateforme.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant la période de validité indiquée au moment de la souscription.

Les tarifs peuvent être révisés à tout moment par INFRA NFC. Toute modification tarifaire ne s'appliquera qu'aux nouvelles souscriptions ou au prochain renouvellement de l'abonnement en cours, après information préalable du Client.

Article 10 — Modalités de paiement

Le règlement des abonnements et des Licences s'effectue exclusivement en ligne via le prestataire Stripe.

Les moyens de paiement acceptés sont ceux proposés par Stripe au moment de la commande (CB, prélèvement SEPA, etc.).

Le Client accepte expressément que la facturation et les paiements soient entièrement gérés par Stripe.

L'édition des factures est automatisée et accessible depuis l'espace Client.

Article 11 — Facturation

11.1. Clients individuels et Associations

La facturation est mensuelle et porte sur :

- Le nombre de Licences souscrites ;
- Les éventuelles Licences supplémentaires ajoutées en cours de mois (au prorata).

Les factures sont disponibles en téléchargement depuis le Compte Utilisateur.

11.2. Comptes Entreprises

Les Comptes Entreprises bénéficient d'une facturation unifiée regroupant l'ensemble des Licences attribuées à leurs collaborateurs (Clients).

Article 12 — Retard ou défaut de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel d'une facture à échéance :

- INFRA NFC pourra suspendre l'accès aux Licences souscrites, après une relance restée sans effet ;
- Des pénalités de retard pourront être appliquées, calculées au taux légal en vigueur, sans préjudice de tous autres frais de recouvrement.

À défaut de régularisation dans un délai de 15 jours après mise en demeure, INFRA NFC se réserve le droit de résilier l'abonnement du Client, sans préjudice des sommes restant dues.

Chapitre 5 — Durée, renouvellement et résiliation

Article 13 — Durée des abonnements

Sauf conditions particulières contraires, les abonnements à SquareProject sont conclus :

- Pour une durée mensuelle ;
- Sans engagement de durée (abonnement à tacite reconduction mensuelle) ;
- Payable d'avance à chaque échéance.

L'abonnement est renouvelé automatiquement chaque mois à la date anniversaire de la souscription, sauf résiliation préalable.

Article 14 — Résiliation à l'initiative du Client

Le Client peut mettre fin à son abonnement à tout moment depuis son Compte Utilisateur, sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- La résiliation prend effet à la fin de la période mensuelle en cours ;
- Aucune proratisation ou remboursement partiel ne sera effectué pour un mois commencé.

L'accès à la Plateforme et aux Licences souscrites restera actif jusqu'à la fin de la période facturée.

Article 15 — Résiliation à l'initiative d'INFRA NFC

INFRA NFC se réserve le droit de résilier un abonnement, sans indemnité, dans les cas suivants :

- Défaut de paiement persistant après relance et mise en demeure ;
- Violation grave ou répétée des présentes CGV ou des CGU ;
- Usage frauduleux, illicite ou abusif des services de la Plateforme.

Dans tous les cas, INFRA NFC informera le Client par écrit (email) de la résiliation.

Article 16 — Conséquences de la résiliation

En cas de résiliation, pour quelque cause que ce soit :

- L'accès aux Licences et aux Environnements sera supprimé à la fin de la période en cours ;
- Les données du Client seront conservées pendant un délai maximum de 30 jours calendaires après la date de résiliation ;
- Passé ce délai, les données seront supprimées définitivement, sauf obligations légales contraires.

INFRA NFC ne pourra être tenue responsable de la perte des données non exportées par le Client avant la résiliation effective.

Chapitre 6 — Obligations et responsabilités

Article 17 — Obligations d'INFRA NFC

INFRA NFC s'engage à :

- Fournir au Client un accès à la Plateforme SquareProject conforme à sa description ;
- Mettre en œuvre tous les moyens raisonnables pour assurer la disponibilité et la sécurité des services ;
- Informer le Client de toute évolution majeure impactant son abonnement ou ses Licences.

INFRA NFC est tenue à une obligation de moyens et non de résultat.

Article 18 — Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- Respecter l'ensemble des dispositions des présentes CGV et des CGU de la Plateforme ;
- Maintenir à jour ses informations personnelles et de facturation ;
- Régler les sommes dues dans les délais impartis ;
- Utiliser la Plateforme dans le respect de la législation applicable.

Le Client est seul responsable :

- Du choix et de l'adéquation de l'offre souscrite à ses besoins ;
 - De l'utilisation qu'il fait de la Plateforme ;
 - Des contenus qu'il crée ou héberge au sein de SquareProject.
-

Article 19 — Responsabilités d'INFRA NFC

INFRA NFC ne pourra être tenue responsable :

- Des interruptions ou altérations des services résultant de facteurs extérieurs (réseau internet, tiers, etc.) ;
- De la perte de données due à un manquement du Client à effectuer ses propres sauvegardes/exportations ;
- Des dommages indirects subis par le Client (perte de chiffre d'affaires, perte de données, perte de profit, préjudice commercial, etc.).

Dans tous les cas, la responsabilité d'INFRA NFC, en cas de préjudice direct prouvé, est strictement limitée au montant total des sommes perçues par INFRA NFC au titre des abonnements du Client sur les 12 derniers mois précédant le fait générateur du dommage.

Chapitre 7 — Dispositions finales

Article 20 — Force majeure

INFRA NFC ne pourra être tenue responsable en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de ses obligations contractuelles résultant d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Sont notamment considérés comme des cas de force majeure (liste non limitative) :

- Catastrophes naturelles ;
- Incendies, inondations, tempêtes ;
- Attaques informatiques externes (cyberattaques) ;
- Défaillance généralisée des réseaux Internet ou télécommunications ;
- Décisions administratives ou judiciaires imposant l'interruption des services.

La survenance d'un cas de force majeure suspend l'exécution des obligations d'INFRA NFC pendant la durée de l'événement.

Article 21 — Sous-traitance

INFRA NFC est autorisée à recourir librement à des prestataires et sous-traitants pour l'exécution de tout ou partie des services proposés (notamment OVH pour l'hébergement et Stripe pour les paiements).

INFRA NFC s'engage à s'assurer que ses sous-traitants respectent les obligations légales applicables, notamment en matière de protection des données personnelles.

Article 22 — Non-renonciation

Le fait pour INFRA NFC de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes CGV ne saurait être interprété comme une renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Article 23 — Droit applicable

Les présentes CGV sont régies et interprétées conformément au droit français.

Article 24 — Juridiction compétente

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV, et à défaut de résolution amiable, compétence exclusive est attribuée au Tribunal de Commerce de Belfort, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.